RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE LÉVIS POUR L'ANNÉE 2025

DATE	MERCREDI 13 MAI 2026	**HEURE**	12h00
ENDROIT	INCINÉRATEUR, RUE DE VULCAIN, SALLE DE CONFÉRENCE		
RÉUNION NO.	2026-01		
RÉDIGÉ PAR	REDA AÏCH, TECHNICIEN	**VÉRIFIÉ PAR**	DANIEL PELLERIN, COORDONNATEUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Retour sur le procès-verbal du 29 août 2025
3. Portrait réglementaire (obligations, mandats)
4. Résultats de la campagne d'échantillonnage des émissions atmosphériques pour l'année 2025
5. Avis d'émissions élevées
6. Bilan des opérations pour l'année 2025
7. Activités d'entretien 2025
8. Activités prévues et projets à venir
9. Optimisation du procédé d'incinération
10. Recommandations
11. Questions diverses
12. Mot de la fin

SONT PRÉSENTS :

- Mme Chrystel Jellade, directrice générale, *COOP FA*, représentante d'un groupe environnemental
- Mme Karole Labrie, représentante des *Amis du boisé de l'Auberivière*
- M. Jean-Pierre Larouche, citoyen habitant dans le secteur de l'incinérateur
- M. Jean Demers, conseiller municipal, Ville de Lévis
- M. Mathieu Lyonnais, conseiller en environnement, Ville de Lévis
- M. Christian Paré, chef du Service des matières résiduelles, Ville de Lévis
- Mme Geneviève Coudé-Lévesque, directrice de l'environnement, Ville de Lévis
- M. Daniel Pellerin, coordonnateur à l'incinérateur, Service des matières résiduelles, Ville de Lévis
- M. Reda Aïch, technicien à l'incinérateur, Ville de Lévis

1. MOT DE BIENVENUE / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après un tour de table permettant à tous les membres du Comité de se présenter, M. Pellerin fait la lecture de l'ordre du jour et en propose l'adoption. M. Paré informe les membres qu'il s'agit de sa dernière présence aux rencontres du Comité de vigilance qu'il a maintenues vivantes depuis le début.

Résolution 2026-01
Il est proposé par Madame Chrystel Jellade, appuyé par Madame Karole Labrie, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

2. RETOUR SUR LE PROCÈS-VERBAL DU 29 AOÛT 2025

Depuis l'année dernière, les confirmations courriels servent à approuver le compte-rendu courant avant son envoi au ministère. Il n'est donc pas nécessaire d'en faire la lecture. Lesdits courriels sont conservés dans les dossiers électroniques à titre de référence. M. Pellerin fait un tour de table pour vérifier la validation du procès-verbal du comité de vigilance du 29 août 2025 par les membres présents.

3. PORTRAIT RÉGLEMENTAIRE (OBLIGATIONS, MANDATS)

M. Pellerin fait un rappel du cadre réglementaire détaillant les obligations et la charte de fonctionnement de l'incinérateur de la Ville de Lévis. Il présente également le mandat du comité de vigilance de l'incinérateur.

Mme Coudé-Lévesque propose d'élargir le mandat du comité de vigilance lors des prochaines séances, en proposant de tenir deux à trois rencontres par année plutôt qu'une rencontre annuelle.

L'assemblée accepte cette proposition à l'unanimité et décide de la mettre en application dès la prochaine rencontre.

4. SUIVI DE L'ÉCHANTILLONNAGE ET DE LA CARACTÉRISATION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES 2025

M. Aïch revient d'abord sur les obligations de la Ville relativement au système de mesure en continu de l'incinérateur. Ce système est vérifié minimalement une fois par an (vérification faite le 1er avril 2025 et du 16 au 18 septembre 2025).

Il rappelle les paramètres analysés, c'est-à-dire les 5 paramètres faisant l'objet d'une norme spécifique du règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) :

- Matières particulaires
- HCl
- CO
- Dioxines et Furanes
- Hg

Il mentionne également les 10 paramètres pour lesquels il existe des lignes directrices du *Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)*, nécessaires pour assurer un fonctionnement optimal de l'incinérateur. Il convient de rappeler que la firme spécialisée Consulair a été retenue pour effectuer la campagne de vérification et d'échantillonnage de l'année 2025.

Les résultats des campagnes d'échantillonnage de 2025 ainsi que le comparatif avec les années précédentes sont présentés et commentés. Ces cinq (5) paramètres doivent être mesurés en continu à la cheminée de l'incinérateur et respecter une limite précise.

Les résultats obtenus en 2025 sont tous en dessous des normes dictées par le RAA. Cela respecte les règles établies par le ministère pour l'incinérateur de la Ville de Lévis.

Lors de l'exposé des résultats pour l'année 2025, une quantité d'arsenic au-dessus de la valeur recommandée par le CCME a été rapportée lors de la caractérisation faite par la compagnie Consulair.

Après une analyse de ces résultats, il apparaît que cette quantité observée est due à un fort apport de matières résiduelles contenant un taux inhabituellement élevé d'arsenic lors de la période de la caractérisation.

En terminant, M. Aïch revient sur les avis d'émissions élevées qui sont émis et transmis au ministère de l'Environnement lors des suivis quotidiens. Le nombre d'avis d'émission élevée transmis au ministère pour l'année 2025 a été de 7. Ils sont détaillés, les raisons et le correctif apporté sont également abordés.

5. BILAN DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE 2025

M. Pellerin effectue un résumé du déroulement des opérations pour l'année 2025. Il détaille les quantités de matières résiduelles incinérées et les compare aux années précédentes.

6. PRINCIPAUX TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉALISÉS EN 2025

M. Pellerin énumère les principaux travaux réalisés en 2025 :

- Renforcement de la structure de la tour de refroidissement
- Installation d'une grille dans la trémie de cendres
- Installation d'un support certifié sur le silo de cendres volantes
- Reconditionnement de la pelle à déchets
- Remplacement du tuyau des cendres
- Réfection partielle des arches du four

7. OPTIMISATION DU PROCÉDÉ D'INCINÉRATION POUR L'ANNÉE 2025

Durant l'année 2025, une procédure d'optimisation du procédé d'incinération a été entreprise à l'incinérateur. M. Aïch a détaillé les raisons et les objectifs à atteindre, ainsi que les raisons de cette nouvelle procédure. Les données préliminaires ont été exposées et présentées au comité de vigilance. Ces travaux concernent les consommables utilisés lors du procédé de traitement des gaz et les extrants. Ce travail a pour but de maîtriser l'impact budgétaire et environnemental de l'incinérateur de la Ville de Lévis.

8. PROJETS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D)

Un aperçu des projets en R&D en cours à l'incinérateur de Lévis a été présenté par M. Aïch. Entre autres, un projet de valorisation énergétique qui est en cours d'élaboration. Les grandes lignes de la préparation et des objectifs de ce dernier ont été exposées aux membres du comité.

9. QUESTIONS DIVERSES

La période de questions a permis aux membres du comité de demander des éclaircissements aux représentants de l'incinérateur :

- Un membre demande plus d'informations concernant la capacité d'incinération de l'installation. M. Pellerin revient sur les caractéristiques actuelles de l'incinérateur et les perspectives d'augmenter sa capacité dans une future installation.
- Un membre demande plus d'informations concernant le projet de valorisation énergétique. M. Aïch revient sur les détails du projet ainsi que sur l'état d'avancement de ce dernier afin d'apporter des précisions et des éclaircissements.
- Un membre se questionne sur les raisons et les solutions qui pourraient être entreprises pour ajuster la quantité d'arsenic dans le futur. M. Christian Paré soulève le fait qu'une meilleure sensibilisation des citoyens au recyclage des matériaux électroniques serait un élément à prévoir lors de communications futures.

10. MOT DE LA FIN

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été traités, la réunion est levée à 14h30.

Résolution 2026-02
M. Demers propose la levée de la réunion, appuyée par M. Pellerin.